

AVIS D'APPEL D'OFFRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AA0N0/C- PTA/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'APPLICATION (EPA) DE BOUNGUEL, COMMUNE DE PITOIA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

1.Objet

Dans le cadre de la dotation du Budget d'Investissement Public, exercice 2025, le Maire de la Commune de Pitoia lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de **réhabilitation de quatre salles de classe à l'école Publique d'Application de Bounguel** dans la Commune de **Pitoia**, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2.Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres consistent à réhabiliter quatre salles de classe à l'école Publique d'Application de Bounguel et comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du devis estimatif notamment :

- Installation et repli de chantier ;
- Démolition (dépose des toitures et faux plafonds, dépose d'assise de parpaings) ;
- Maçonnerie (Elévation des pignons, ravalement des fissures sur murs, BA pour poteaux, linteaux chaînage et poutres, claustras rampes d'accès pour handicapés, enduit au mortier);
- Charpente Couverture et plafond ;
- Menuiseries métalliques ;
- Électricité ;
- Revêtements (peinture) ;
- VRD ;
- Labellisation

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **vingt un millions quatre cents (21 400 000) francs CFA TTC.**

4.Allotissement

Les travaux sont subdivisés en **un lot unique.**

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte **aux Entreprises des Travaux Publics et Bâtiments installées au Cameroun, assujetties au régime fiscal et disposant des capacités techniques et financières requises.**

6.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'Investissement public (BIP) exercice 2025 : (BIP MINEDUB)**

Références budgétaires :

Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **hors ligne**.

7.Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la **Commune de Pitoa (Service SIGAMP)** aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté sur le site internet de **l'ARMP (www.armp.cm)** ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Pitoa dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille francs (25 000) francs CFA**.

9.Remises des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir à la Commune de Pitoa **au plus tard le 17 mars 2025 à 10 heures, heure locale** et devra porter la mention :

**“ AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°05/AA0N0/C.PTA/CIPM/2025 DU 19 FEVRIER 2025 RELATIF AUX
TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE QUATRE (04) SALLES DE
CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'APPLICATION (EPA) DE BOUNGUEL,
COMMUNE DE PITOA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **Quatre cent vingt-huit mille (428 000) F CFA**, il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. **L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.** La caution de soumission sus évoquée timbrée au tarif en vigueur et établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances respectera la Lettre Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05/06/2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation de cautionnement sur les Marchés Publics.

12.Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire:
- . Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures

limites de dépôt ;

- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPA0 ou offres uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec 'la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17 mars 2025 à 11 heures** par la Commission de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Pitoa sise à Pitoa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une connaissance parfaite du dossier, même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou l'autorité administrative compétente conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel

d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

14.Critères d'évaluation

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

• Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment :

1. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
4. Offre financière incomplète (absence de la lettre de soumission, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif ou du sous-détail des prix) ;
5. Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) ;
6. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre à la fois dans le BPU, le DQE et le SDP ;
7. Abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années et/ou présence sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP.
8. De la non -production au-delà du délai de 48 h après

l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;

9. Du non-respect du format de fichier des offres ;

10. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

1. Les références de l'entreprise **02 oui/non**

2. Les moyens matériels permanents ou mobilisables **03 Oui/non ;**

3. La qualification du personnel du chantier **23 oui/non ;**

4. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux **06 oui/non ;**

5. La surface financière **02 oui/non ;**

6. Présentation générale de l'offre **01 oui/non ;**

7. Visite des lieux **02 oui/non ;**

8. Les preuves d'acceptation des conditions du marché **02 oui/non ;**

NB : Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit 29 oui sur les 41 possibles .

15.Attribution

Le Maire de la Commune de Pitoa, Autorité Contractant (AC)

attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'Offre remplissant les capacités techniques et administratives requise et évaluée la **moins disante**.

16.Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres**.

17.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Pitoa aux Numéros de téléphone : **659 20 18 54 et 696 04 51 20**.

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro **1517**, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : **(+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48**, l'ARMP au numéro **699 98 89 81** ou le MO au numéro **697 96 83 00**.

PITOA Le 19-02-2025
Le 2eme Adjoint au Maire
AKANWO MANGA